



Bordeaux, le 5 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures de restriction des usages de l'eau en Gironde

Le département de la Gironde a connu un déficit pluviométrique exceptionnel durant l'automne et l'hiver derniers, occupant le 7^e rang des cumuls les plus faibles observés sur le département depuis 1959. Ce déficit a conduit à une mauvaise recharge des nappes souterraines.

Les pluies de fin juin ont permis de faire remonter temporairement les débits des cours d'eau qui se trouvaient pour certains dans une situation comparable à un mois d'août mais elle n'ont pas eu d'impact significatif sur la situation des nappes souterraines utilisées pour l'eau potable. Les petits cours dépourvus de soutien d'étiage restent fragiles.

Au vu de la situation actuelle et des prévisions, et après avoir réuni la cellule départementale de gestion et de préservation de la ressource en eau ce mardi 4 juillet 2017, Pierre DARTOUT, préfet de la Gironde, a décidé :

- de restreindre les prélèvements sur le réseau d'eau potable pour les usages dit « non prioritaires ». Ainsi, l'arrosage des espaces verts publics et privés, le lavage des voiries et trottoirs publics sont interdits les mardis, jeudis, samedis et dimanches matin. Le lavage des véhicules en dehors des stations professionnelles est interdit jusqu'à nouvel ordre, de même que le nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux ;
- d'interdire tous les prélèvements sur les cours d'eau des bassins versants suivants : le Deyre, le Glaude, la Barbanne, la Gravouse, le ruisseau de la Grave, le Moron, le Palais (le Ratut), le ruisseau de la Virvée en amont du pont des Planquettes ;
- de renforcer la surveillance de l'ensemble des ressources en eau, en particulier les axes secondaires dont les débits pourraient décroître rapidement.

Il est rappelé que les puits privés n'ayant pas été utilisés récemment ou n'ayant pas été entretenus et maintenus en fonctionnement, ne doivent pas être remis en fonctionnement pour un usage d'alimentation en eau potable ou sanitaire (bain, douche, etc).

Ces mesures permettront d'anticiper de nouveaux épisodes de chaleur qui engendreraient des pointes de consommation d'eau potable. D'autres mesures de restriction ciblées pourraient être rendues nécessaires dans les prochaines semaines, en fonction de l'évolution de la situation, sur les nappes souterraines ainsi que sur les cours d'eau du département.

La mobilisation de chacun est nécessaire afin d'assurer une utilisation économe de l'eau sur l'ensemble du département. Pour être efficaces, ces réflexes citoyens doivent s'inscrire dans la durée. Des conseils pour une utilisation économe de l'eau peuvent être obtenus sur le site : www.jeconomiseleau.org.

Contacts Presse :

Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, préfecture de la Gironde
Bureau de la Communication Interministérielle
Tél. : 05 56 90 60 18 - Fax : 05 56 90 60 30 - pref-communication@girond.gouv.fr -
Sophie BILLA - Tél. : 06 07 62 05 99 / Agathe NOUGUÉ - Tél : 06 73 64 76 44
